



# *Saint-Pierre-et-Miquelon*

Saint-Pierre-et-Miquelon le 1<sup>er</sup> février 2011

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**  
**Ministre de l'Écologie, du Développement**  
**Durable, des Transports et du Logement**  
**246, bd Saint-Germain**  
**75007 PARIS**

Madame la Ministre,

Les services de l'Etat de Saint-Pierre-et-Miquelon ont dû vous rapporter la vague de protestations qu'a soulevée localement le projet de Réserve Naturelle Nationale des Grand et Petit Colombier.

Les collectivités locales dans leur ensemble (Conseil territorial, Mairie de Saint-Pierre, Mairie de Miquelon-Langlade) ont pris des délibérations afin d'exprimer leur avis défavorable envers ce projet. Le Député, les mouvements politiques locaux se sont aussi prononcés contre, et dans un même élan, les associations d'usagers ont fait connaître leur ferme opposition à ce projet par diverses manifestations et pétitions.

Par ailleurs, les conclusions de l'enquête publique diligentée par la Préfecture et publiée le 27 janvier dernier viennent renforcer ce sentiment général. En effet, la Commissaire enquêtrice s'est prononcée contre ce projet de Réserve Naturelle Nationale tel qu'il est présenté. Elle estime qu'il y a eu un déficit de négociation et de communication tout au long de l'élaboration de ce dossier. Elle regrette notamment l'absence d'équipe projet, mentionne également que la hiérarchie des priorités des décideurs locaux est différente de celle des scientifiques et qu'il n'y a pas d'indication inquiétante d'érosion de la biodiversité du site.

Aussi, Madame la Ministre, devant une telle unanimité, les élus de Saint-Pierre-et-Miquelon demandent au Gouvernement le retrait du projet de Réserve Nationale Naturelle du Grand et Petit Colombier.

Il serait par contre inexact d'en conclure que la population de Saint-Pierre-et-Miquelon et ses élus ne sont pas sensibles à la préservation et à la mise en valeur de leur environnement. Dans les faits, comme le souligne fort justement la Commissaire enquêtrice dans son rapport, la hiérarchie des priorités des élus que nous sommes est simplement différente et nous pensons que bien d'autres préoccupations dans le domaine de l'environnement et de l'écologie sont localement plus urgentes.

Plutôt que de "brûler" notre énergie sur un dossier polémique, prenons l'année et demie de travail qu'il nous reste pour mener ensemble à leur terme des projets, à notre sens prioritaires, qui font consensus chez les élus et la population, mais surtout qui sont d'un point de vue réglementaire et sanitaire nécessaires. Nous pensons ici aux dossiers "Eau et assainissement" et "Traitement des déchets" à Saint-Pierre, comme à Miquelon.

Deux autres dossiers sont également en cours de réflexion et de travaux dans l'Archipel, qui mériteront, le moment venu, le soutien de votre ministère. Il s'agit de l'aménagement de la "Vallée du Milieu" à Saint-Pierre et de la préservation de l'unique forêt boréale sur le territoire français.

Nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples informations concernant ces dossiers.

Nous sommes convaincus, Madame la Ministre, de l'attention particulière que vous apporterez à ce courrier.


Veillez croire, Madame, la Ministre, en l'expression de notre haute considération.



**Annick GIRARDIN**  
Député de l'Archipel



**Stéphane ARTANO**  
Président du Conseil Territorial



**Karine CLAIREAUX**  
Maire de Saint-Pierre



**Stéphane COSTE**  
Maire de Miquelon-Langlade



**Xavier BOWRING**  
Président de la CACIMA



**Max OLAÏSOLA**  
Président du Comité  
Economique et Social



**Gérard GRIGNON**  
Conseiller Economique, Social  
et Environnemental